



FONCTIONNEMENT A L S H Arc-en-Ciel

**Maison des enfants
Route de Lyons
76160 SAINT LEGER DU BOURG DENIS**

Service jeunesse : **02.32.12.11.43**

Accueil de loisirs : **02.35.08.33.98**

Portable : **06.80.84.10.60**

Fax : **02.35.88.61.36**

Mail : servicejeunesse@ville-stleger76.fr

L'ACCUEIL DES ENFANTS

L'accueil de loisirs l'arc-en-ciel de SAINT LEGER DU BOURG DENIS est une structure municipale, elle accueille les enfants de la commune mais également d'autres communes de l'AGGLO, âgés de 3 à 15 ans dans différents locaux aménagés et adaptés à chaque tranche d'âge répartie comme suit :

- 3 – 4 ans les Mats
- 5 ans les petits
- 6 – 7 ans les moyens I
- 8 – 9 ans les moyens II
- 10 – 11 ans les grands
- 12 – 15 ans les ados

LES HORAIRES DE FONCTIONNEMENT

L'accueil de loisirs fonctionne de **7h30 à 18h30 du lundi au vendredi**, avec un **accueil échelonné de 7h30 à 9h30** et **départ échelonné** entre **17h00 et 18h30** à la Maison des enfants et à l'ESPACE BONDU pour toutes les sessions.

Pour le **mercredi**, l'accueil de loisirs ouvre à **11h30** après la classe jusqu'à **18h30**, les enfants sont accueillis uniquement à la **Maison des enfants**.

Pour les ados, les horaires d'accueil sont différents, nous fonctionnons en demi-journées, **13h30 – 17h30**.

ATTENTION TOUT DEPASSEMENT D'HORAIRE ENTRAINERA UNE PENALITE DE 5 EUROS PAR ENFANT SUR LE PRIX DE JOURNEE.

LES LOCAUX

L'accueil de loisirs « l'arc-en-ciel » possède ses propres locaux, à savoir la **MAISON DES ENFANTS** et **l'ESPACE BONDU**.

Ils sont habilités par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la protection des Populations (ancienne DDJS) ainsi que par la PMI du Conseil Générale

Nous disposons également de la 6^{ème} classe de l'école maternelle, afin que les enfants de 3 – 4 ans puissent faire le temps de repos de 13h15 à 15h30.

Nous utilisons le restaurant scolaire primaire pour les repas, la Picauderie, de l'espace informatique, la bibliothèque, Ludothèque, la salle polyvalente et l'espace Yannick Boitrelle (salle de théâtre et de cinéma).

LES REPAS

L'accueil de loisirs fournit les différents repas de la journée :

Le déjeuner (restaurant scolaire ou dehors suivant le temps et l'envie de chacun) est préparé par le personnel du restaurant scolaire, les mercredis et les petites sessions. Pour la session d'été, une société de restauration livre les repas.

La mise de table est effectuée par le personnel de service.

Le goûter varie et évolue selon les activités et les saisons.

LES INSCRIPTIONS

Les inscriptions ont lieu à la Maison des enfants avant chaque session. Elles peuvent se faire par téléphone ou par mail si l'enfant est déjà inscrit.

Les dates d'inscription pour chaque période de vacances sont :

- **Vacances de la Toussaint** : du lundi 03/10/16 au vendredi 07/10/16

- **Vacances d'hiver** : du lundi 30/01/17 au vendredi 03/02/17
- **Vacances de printemps** : du lundi 27/03/17 au vendredi 31/03/17
- **Vacances d'été et périscolaire 2017/2018** : du lundi 29/05/17 au vendredi 23/06/17

Les dates sont publiées sur le site de la commune, dans le BVSL, à l'entrée de la Maison des enfants et des trois écoles et sous forme d'affichettes distribuées sur l'ensemble des écoles.

Les fiches d'inscription sont disponibles sur le site de la commune (www.ville-stleger76.fr), ainsi qu'au Service Jeunesse et à l'Accueil de Loisirs.

Les dossiers ne sont valables qu'une année scolaire.

Les enfants sont inscrits à la semaine (quatre jours minimum) pour les vacances et à la journée pour les mercredis.

Toute journée ou semaine réservée est due, les absences pour maladies sont remboursées avec un certificat médical.

Les enfants malades, contagieux ou porteurs de poux ne seront pas acceptés sur la structure.

AUCUN ENFANT NE SERA INSCRIT SI SON DOSSIER EST INCOMPLET

LES PAIEMENTS

Pour les vacances, une partie du règlement se fait à l'inscription. Les familles ont la possibilité de régler en trois fois, pour les petites sessions comme pour les grandes.

Si l'enfant est malade, avec un certificat médical, nous remboursons ou déduisons les jours d'absences.

Pour les mercredis après-midi, la facturation se fait à mois échu et au nombre de jours effectués dans un délai de 15 jours.

[Mode de paiement accepté](#)

- BONS CAF,
- Chèques Vacances,
- Espèces,
- Chèques (trésor public)
- CESU

Aucune participation financière autre que le prix de journée n'est demandée aux familles pour les différentes activités et repas proposés pendant les sessions.

Seuls les séjours courts, sont majorés : le **prix de journée est multiplié par 1,5.**

Les factures sont soit envoyées par mail aux familles quand celles-ci ont donné une adresse ou par voie postale pour les autres ou données directement contre signature.

LES ACTIVITES EXTRASCOLAIRES

Pour les enfants fréquentant l'accueil de loisirs le mercredi après-midi, il est possible qu'ils soient accompagnés (13h45-16h30) par l'équipe d'animation sur les activités extrascolaires pratiquées sur la commune si ses deux parents travaillent.

Aucun déplacement ne sera effectué en dehors de ces horaires.

Les lieux définis sont : la salle polyvalente, la salle Picauderie, l'espace informatique, L'Espace BONDU, l'Espace Yannick Boitrelle et le centre G.SAND.

Cependant, si l'effectif est trop élevé ou si l'équipe d'animation n'est pas au complet ou enfin si les conditions climatiques ne permettent pas les trajets aller-retour, l'accompagnement des enfants aux activités extrascolaires ne s'effectuera pas.

Les jours d'ouverture pour le mercredi pour l'année 2016/2017 sont :

Du mercredi 07 septembre 2016 au 05 juillet 2017.

Les jours d'ouverture pour les vacances sont :

TOUSSAINT : Du 20 au 28 octobre 2016

HIVER : Du 13 au 24 février 2017

PRINTEMPS : 10 au 21 avril 2017

ÉTÉ : Du 10 juillet au 25 août 2017